



Stop TTIP Pressteam
press@stop-ttip.org
Telefon +49 30 420 823 79
Mobil + 49 178-816 30 17

Dossier presse

Plainte contre le rejet de l'initiative européenne citoyenne « Stop TTIP » par la Commission européenne

Le contexte

- Le 15 Juillet 2014, les sept membres du Comité des citoyens, à l'origine de l'initiative citoyenne européenne (ICE) « Stop TTIP », ont déposé une demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne. Cette initiative demandait l'arrêt des négociations avec les Etats-Unis sur le *Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement* (PTCI ou TTIP) et à ne pas ratifier l'*Accord Economique et Commercial Global* (CETA) avec le Canada (Pour plus de détails sur les raisons du rejet des accords par « Stop TTIP », voir <https://stop-ttip.org/fr/quel-est-le-probleme/>).
- L'alliance « Stop TTIP » comptait à ce moment 240 organisations issues de 20 États membres de l'UE.
- Le 11 Septembre, peu de temps avant l'expiration du délai de réponse imparti, le Comité des citoyens a reçu un courrier de la Commission leur annonçant le rejet de l'ICE.
- Malgré ce refus, l'alliance « Stop TTIP » a décidé de débiter sa campagne de signature sous la forme d'une ICE « auto-organisée ». Elle a en outre décidé de déposer une plainte auprès de la Cour de justice européenne (CJUE) contre le rejet de l'ICE par la Commission.
- Depuis le début du mois d'octobre, l'alliance « Stop TTIP » compte 290 organisations issues de 23 États membres et l'ICE auto-organisée a quant à elle récolté 787 000 signatures.
- Entre-temps, la Commission a été obligée, suite à une demande d'accès au dossier, de publier tous les documents en lien avec le refus de l'ICE. Il en ressort que le 18 juillet, deux jours après la demande d'enregistrement, le Secrétariat général compétent de la Commission a demandé un avis au Service juridique. Cet avis, remis le 25 juillet, renvoie à une note du 15 juillet de ce même Service – date de la demande d'enregistrement – qui fait déjà état d'un rejet de l'ICE. La Commission était donc certaine de rejeter l'ICE, ce dès le jour de son enregistrement. Elle n'en informera néanmoins l'alliance "Stop TTIP" que deux mois plus tard.

Les arguments de la Commission européenne justifiant le refus de l'ICE

La Commission européenne fonde son refus sur deux arguments principaux:

1. Le mandat de négociation du TTIP est un acte préparatoire interne et non pas un acte juridique ayant un impact sur les citoyens européens. Il aurait une incidence

uniquement sur les institutions de l'UE et n'impacterait pas directement la législation européenne. Or une ICE ne peut pas porter sur la phase préparatoire d'un accord international, mais uniquement sur la signature et la conclusion d'un tel accord.

2. Une ICE qui propose de ne pas ratifier un acte juridique, n'est pas recevable. Une ICE peut uniquement être formulée de manière positive, donc seulement œuvrer vers l'adoption d'un acte juridique.

Pourquoi le refus de l'ICE n'est juridiquement pas défendable

- Dans son argumentation, la Commission européenne différencie les actes juridiques ayant un effet interne (le mandat de négociation pour un traité international p.ex.) des actes juridiques ayant un effet externe (la conclusion d'un accord international p.ex.). Or ni le *Traité de Lisbonne* (TUE Article 11, paragraphe 4), ni le *Règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne*, ne font mention d'une telle distinction.
- Dans son argumentation justifiant son refus, la Commission explique qu'une ICE peut porter sur la signature et la conclusion d'un accord international ("the signature and conclusion of an international agreement with a given subject and content may be requested by a citizens' initiative"). Or cela ne correspond pas à l'affirmation de la Commission selon laquelle les actes préparatoires d'accords internationaux ne pourraient pas faire l'objet d'une ICE. Car la signature d'un traité international par le Conseil est en soi un acte préparatoire – un accord n'étant véritablement conclu qu'une fois le processus de ratification terminé. A l'évidence, la Commission européenne se contredit donc sur ce point.
- En Novembre 2012, la Commission a accepté l'ICE «Kündigung Personenfreizügigkeit Schweiz», également connue sous le nom «Initiative Swissout». Cette ICE – qui a ensuite été retirée par ses organisateurs – visait à mettre fin à l'accord de libre-circulation entre l'UE et la Suisse. Une ICE pourrait donc bien demander de mettre fin à un accord déjà conclu et entré en vigueur. Mais elle ne pourrait pas demander de ne pas conclure un accord toujours en cours de négociation. A nouveau la Commission se contredit.

Pourquoi le rejet de l'ICE est un scandale politique

- Par le biais de son interprétation juridique, la Commission essaie de tenir tous les citoyens européens à l'écart du processus d'élaboration de traités internationaux: ces derniers n'ont pas le droit d'influencer la phase de préparation de ces accords. Or une fois les traités internationaux en vigueur, il est presque impossible de les contester, et encore moins de les révoquer.
- La Commission cherche à imposer que les ICE permettent uniquement aux citoyens européens d'approuver les décisions et les propositions des institutions européennes. Il n'est du moins pas permis de formuler de critiques et encore moins de refus par le biais des voies officielles disponibles.
- Plus inquiétant encore: Il résulte de l'argumentation de la Commission, qu'une ICE concernant des accords internationaux n'est pas possible quand bien même elle serait formulée de manière positive ("...the preparatory Council decisions authorising the opening of international negotiations or repealing such authorisation do not fall within the scope of the Regulation"). Les citoyens

européens souhaitent un accord européen établissant des normes de santé et de sécurité? Cela est impossible, selon la Commission.

- Si une ICE offre aux citoyens européens une marge d'action une fois que toutes les décisions préliminaires importantes ont déjà été prises par les institutions européennes, l'instrument qu'est l'initiative européenne des citoyens s'avère finalement inutile.

Conclusion

- La plainte déposée auprès de la CJUE va bien au-delà de la simple question d'approbation ou non de l'ICE « Stop TTIP » par la Commission. Cette dernière cherche en effet à créer un précédent pour empêcher à l'avenir toute initiative citoyenne européenne de porter sur des accords internationaux, donnant ainsi aux institutions européennes une liberté d'action quasi totale. Ceci est une voie ouverte au démantèlement de la démocratie!
- Lorsqu'en 2012, après des années de lutte des militants pour davantage de démocratie, l'initiative citoyenne européenne a finalement été introduite, l'idée fondamentale de cet instrument était de donner aux citoyens plus d'influence et de pouvoir d'action sur la politique européenne, et en même temps de réduire le déficit démocratique que subit l'UE. L'ICE peut certes formuler une proposition – mais la décision de sa mise en œuvre revient finalement à la Commission européenne. Si même ce faible instrument nous est retiré, il ne nous reste en fin de compte plus aucun moyen d'action officiel pour lutter contre la conversion de la démocratie en « Lobbycratie».
- La Commission montre, par le biais de sa décision au sujet de l'ICE «Stop TTIP », comment elle conçoit la participation des citoyens au niveau européen: une simple approbation de leur part envers des décisions qui sont de toute façon déjà prises. Cela signifie en fin de compte que les citoyens européens n'ont pas leur mot à dire au sujet des questions essentielles qui concernent leur avenir. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Les organisations membres de la plateforme luxembourgeoise:

Action Solidarité Tiers Monde

Aleba

Bio-Lëtzebuerg – Vereenigung fir Bio-Landwirtschaft Lëtzebuerg asbl

Caritas Luxembourg

Cercle de coopération des ONG de développement

CGFP

Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.

FGFC

FNCTTFEL

Greenpeace Luxembourg

LCGB

Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer a.s.b.l.

Mouvement écologique

natur&ëmwelt a.s.b.l.

OGBL

Syprolux

Union luxembourgeoise des consommateurs